



Ordre des Architectes
conseil francophone et germanophone

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	04/12/2015		Cfg-OA

1. APPROBATION DU PV DU 13/11/2015

DECISION : le PV de la séance du 13/11/2015 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée).

Vu l'absence du quorum requis pour vote lors de la réunion du 13 novembre 2015, les points 2.3, 2.4.1, 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour de cette réunion font l'objet d'une seconde délibération.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. [Chambre wallonne](#)

Compte-rendu de la réunion du 23 novembre au cabinet du Ministre Di Antonio.

Etat d'avancement des discussions du CoDT.

POUR INFO

2.2. [Chambre bruxelloise](#)

Lancement de trois mini-sondages (bilingues) par la chambre bruxelloise.

POUR INFO

2.3. [GT « Réforme du stage »](#)

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre.

Vu l'absence du quorum requis pour vote lors de la réunion du 13 novembre 2015, ce point fait l'objet d'une seconde délibération.

DECISION : le Cfg-OA estime que le point à défendre par les représentants francophones lors de la prochaine réunion du GT « Réforme du stage » est celui de l'obligation pour l'architecte de manifester, 2 ans auparavant, son intention de s'inscrire sur la liste des architectes titulaires et donc de passer son test d'aptitude professionnelle.

2.4. [GT « Assurances »](#)

2.4.1. A sa demande, Monsieur Lebrun souhaite ne plus faire partie du GT « Assurances ».

Vu l'absence du quorum requis pour vote lors de la réunion du 13 novembre 2015, ce point fait l'objet d'une seconde délibération.

DECISION : le Cfg-OA valide la candidature de Monsieur Fabian Losange au sein du GT « Assurances » en tant que remplaçant de Monsieur Lebrun.

2.4.2. [Rôle et mission du GT « Assurances »](#)

Suite à la réunion du GT « Assurances » du 18 novembre 2015, le GT tient à informer qu'il souhaite interroger le Cfg-OA sur les contours exacts de sa mission.

DECISION : il est demandé au GT « Assurances » de rédiger dans les plus brefs délais une note d'observations relative à l'avant-projet de loi concernant l'assurance obligatoire pour tous les acteurs de la construction émanant du cabinet de Kris PEETERS.

En parallèle, un courrier doit être envoyé par le Cfg-OA au ministre BORSUS pour lui signifier le souhait du Cfg-OA d'être tenu informé de l'état d'avancement du dossier et d'éventuellement ralentir le processus.

Une copie de l'ordre du jour du GT « Assurances » sera annexée au présent PV.

Un courrier de rappel sera envoyé à Monsieur Verschuere de la société ARCO afin qu'il fasse parvenir un rapport au Cfg-OA, comme convenu lors de la séance du Cfg-OA du 13 novembre.

2.5. [GT « Conflit d'intérêts »](#)

Examen des propositions de modifications législatives et réglementaires du GT « Conflit d'intérêts ».

Le point est abordé : Il est demandé aux mandataires du Cfg-OA de faire parvenir leurs éventuelles remarques par écrit au groupe de travail afin que celui-ci puisse les traiter préalablement à la prochaine séance.

3. JURIDIQUE

3.1. [IPI – Règles de déontologie](#)

Une proposition de Règlement de déontologie relatif à l'exercice de la profession d'agent immobilier par un architecte a été établie par le service juridique du Cfg-OA en collaboration avec l'IPI.

Vu l'absence du quorum requis pour voter lors de la réunion du 13 novembre 2015, ce point fait l'objet d'une seconde délibération.

DECISION : le Cfg-OA marque son accord sur la proposition de Règlement de déontologie reprise en annexe, sous réserve des éventuelles remarques de (pure) forme de l'assesseur juridique lesquelles seront communiquées au service juridique.

3.2. Proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur du Conseil national

1.

Vu l'absence du quorum requis pour voter lors de la réunion du 13 novembre 2015, ce point fait l'objet d'une seconde délibération.

DECISION : le Cfg-OA décide de soumettre pour approbation au Conseil National la proposition d'article suivante à intégrer dans le Règlement d'ordre intérieur du Conseil national :

« Toutes correspondances et toutes notifications aux membres de l'Ordre sont valablement faites au siège d'activité désigné par l'architecte ».

En outre, le Cfg-OA constate que le site www.archionweb.be doit être modifié afin de préciser que le choix de l'adresse d'envoi des correspondances (figurant sur la fiche de chaque architecte) ne concerne que les correspondances non officielles. Toutes les correspondances et notifications officielles ont lieu obligatoirement au siège d'activité principale de l'architecte.

2.

Vu l'absence du quorum requis pour voter lors de la réunion du 13 novembre 2015, ce point fait l'objet d'une seconde délibération.

DECISION : le Cfg-OA marque son accord sur la proposition suivante de modification de l'article 17 du Règlement d'ordre intérieur laquelle devra être soumise au Conseil national pour approbation :

« Omission

Le membre de l'Ordre qui désire être omis du tableau ou de la liste des stagiaires, doit solliciter son omission par lettre recommandée ou via la plateforme informatique de l'Ordre (à ajouter).

L'omission prend ses effets à la date de la décision, à moins que le Conseil en décide autrement.

Le membre omis est informé de la décision par lettre recommandée.

Lorsqu'après une omission à un tableau de l'Ordre ou sur une liste des stagiaires, une personne obtient sa réinscription à l'Ordre, il est tenu compte, pour déterminer son ancienneté, de la durée de son omission ».

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. Compte-rendu de la séance du 27 novembre 2015

POUR INFO

5. FINANCES

Contrôle budgétaire au 31/10/2015 : compte-rendu.

POUR INFO

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. [La commission d'avis sur les recours en région wallonne](#)

Rendez-vous à 15h avec messieurs, les représentants (1 effectif et 2 suppléants) de la commission d'avis sur les recours en matière d'urbanisme en région wallonne pour un compte-rendu de leurs activités au sein de celle-ci.

POUR INFO

8.2. [Avis de marché en province du Luxembourg](#)

POUR INFO

8.3. [Annexe 2.5 du GT « Conflit d'intérêts »](#)

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 18h10